

PROCEDURES ET INSTRUCTIONS

FORMULAIRE DE DECLARATION DE MISE SUR LE MARCHÉ DES RESERVOIRS GPL PETIT VRAC DE CAPACITE INFERIEURE OU EGALE A 8000 LITRES

N° édition	Date	Objet de la révision
Edition 3	19/12/2007	Suppression référence au décret du 18/01/1943 ; mention des déclarations de conformité « CE » ; révision éditoriale
Edition 2	01/03/2002	Modification du titre ; différenciation entre réservoirs décret 1943 et réservoirs décret de 1999
Edition 1	01/07/2001	Edition originale

CFBP – Comité Français du Butane et du Propane – 8 Terrasse Bellini, 92807 PUTEAUX Cedex – France

Tel. 33(0)1 41 97 02 80 – Fax. 33(0)1 41 97 02 89 - www.cfbp.f

FABRICANT : XXXXXX	CHARGE PROPANE : XXXX kg	QUANTITE : XXXX
EXPLOITANT : XXXXXX	AERIEN ENTERRE	HORIZONTAL VERTICAL

CARACTERISTIQUES DES RESERVOIRS				
Documents de référence pour la fabrication : Décret du 13 décembre 1999 modifié – Titre II CdCh CFBP MA.PV/CC.01, édition en vigueur CODAP édition révisée en vigueur		Diamètre extérieur : XXXX mm	Longueur hors fonds : XXXX mm	
		Nombre de viroles : x		
Contrainte de calcul : (fx)	Coefficient de soudage : 0,85	Epaisseur calculée virole : X,XX mm	Epaisseur calculée fonds : X,XX mm	
Pression de calcul : XX bar	Température de calcul : XX °C	Types soudures :	Bout à bout	Soyage
Norme matériaux : NF EN 10028-x	Nuance matériaux : XXXXXXXXXX	Circulaires virole-virole :		
		Circulaires fond-virole :		
		Longitudinales :	X	

N° des réservoirs (numérotation GTC) :	
<i>(voir en annexe les déclarations de conformité « CE » correspondantes)</i>	
<p>Nous certifions que ces réservoirs ont été fabriqués conformément aux documents référencés ci-dessus.</p> <p>Cachet et visa du représentant du fabricant :</p> <p>Nom :</p> <p>Qualité :</p>	<p>Nous certifions que ces réservoirs ont été ou seront installés et mis en service conformément aux exigences des titres II de l'arrêté du 15 mars 2000 modifié et du cahier des charges CFBP référencé ci-dessus.</p> <p>Cachet et visa du représentant de l'exploitant :</p> <p>Nom :</p> <p>Qualité :</p>